

## Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 26 octobre 2018

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 11, votants 11. Etaient excusés: M. Thierry PERNOD, Mme Monique JACQUIER, M. Jean-Luc LAMPE, M. Philippe JOLY.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### A l'ordre du jour :

*Budget communal : décision modificative, Vente de terrains Rue du Rocher, Projet aménagement de la place et commerce, Questions diverses.*

*Le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour : Demande de subvention pour la restauration et la numérisation d'archives communales.*

### Budget communal : décision modificative

| Désignation                            | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 165 : Dépôts et cautionnements reçus |                                | 220.00 €                         |
| D 23152 : Immos en cours - forêt       | 220.00 €                       |                                  |

Le conseil municipal approuve les ajustements budgétaires sur le budget communal.

### Vente de terrains Rue du Rocher

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de 4 parcelles à bâtir au lieu-dit Le Bugnon. Après bornage par le géomètre, M. Pascal Pruniaux, les parcelles à acquérir sont les suivantes :

| N° du plan | Référence cadastrale | Surface m <sup>2</sup> | Prix de vente |
|------------|----------------------|------------------------|---------------|
| A          | H n°283              | 1 092                  | 65 000.00     |
| B          | H n°283              | 1 092                  | 63 000.00     |
| C          | H n°283              | 1 092                  | 63 000.00     |
| D          | H n°283              | 1 113                  | 66 000.00     |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les cessions de terrains indiquées ci-dessus,
- Fixe les prix de vente indiqués ci-dessus,
- Dit que les frais relatifs à ces ventes seront à la charge de l'acheteur,
- Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

### Projet aménagement de la place et commerce

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire relatif à l'aménagement du cœur de village a été accordé le 25 octobre 2018.

Les bois pour la construction du commerce proviendront de la forêt communale d'Echallon, sciés en local et mis à disposition du charpentier.

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable Place Charles Blétel seront réalisés par Haut-Bugey Agglomération, maître d'ouvrage, en mars 2019.

### Demande de subvention pour la restauration et la numérisation d'archives communales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser la restauration d'un ensemble d'archives issues des fonds anciens et modernes (antérieures de 100 ans à compter de la date de l'intervention) de la

commune d'Echallon aux fins de restauration. Celle-ci sera suivie d'une numérisation avec mise en ligne sur le site de la commune et des Archives départementales de l'Ain. Ces archives présentent un état de dégradation avancée et requièrent une intervention rapide.

L'ensemble de cette opération s'élève à 35 000 euros, qu'il convient de scinder en deux tranches comptables annuelles, l'une en 2019 pour 20 000 euros, la seconde en 2020 pour 15 000 euros.

Pour mener à bien ce projet, le plan de financement suivant est proposé :

- Etat DRAC : 30%
- Conseil Régional : 10%
- Conseil Départemental : 40%
- Autofinancement : 20%

En outre, Monsieur le Maire propose un second projet portant sur l'analyse scientifique et la valorisation des fonds anciens et modernes d'archives de la ville d'Echallon.

L'analyse scientifique et technique est estimée à 4 000 euros.

La valorisation, comprenant l'éducation artistique et culturelle, la sensibilisation grand public à la restauration et numérisation patrimoniale, les conférences et expositions sur l'histoire d'Echallon à travers ses archives anciennes et modernes est estimée à 11 000 euros.

Elle s'articulera également sur 2019 et 2020.

Afin d'équilibrer cette double opération, il est proposé de solliciter les partenaires financiers :

- Etat DRAC : 40%
- Conseil Régional : 40%
- Autofinancement : 20%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afin de solliciter les partenaires financiers.

### Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

- du compte-rendu des entretiens PLUiH,
- d'une demande de la Direction de la Lecture Publique d'attestation d'existence d'une bibliothèque municipale : le conseil autorise le maire à établir cette attestation,
- de l'avancement des travaux de déploiement de la fibre optique. Suite à des refus de propriétaires de signer la convention de passage de câbles, certains abonnés ne seront pas desservis par la fibre optique (La Vie du Char, La Doye, Le Sauget),
- de la réunion du Comité de direction du projet éolien d'Echallon : la demande d'autorisation sera déposée le 2<sup>ème</sup> semestre 2019. Le démarrage des travaux aurait lieu en 2020. Une réunion publique sous forme d'information sera organisée,
- de la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu à 11h15.

La séance est levée à 23 heures 15.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 30/10/2018

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

